

1.5 Éléments de cadrage juridique sur les opportunités offertes par le code des marchés

La réglementation permet pleinement la prise en compte de considérations environnementales dans un marché public portant sur le papier, quels que soient le montant et le mode de passation du marché, dès lors que celles-ci sont liées à l'objet du marché, et/ou à ses conditions d'exécution, sous réserve du respect des principes fondamentaux de la commande publique, notamment, du principe de non-discrimination.

Pour plus d'informations sur les possibilités, offertes par le cadre juridique, de prendre en compte l'environnement dans les marché de produits, l'acheteur public peut se référer au « *Guide de l'achat public éco-responsable. Achat de produits* »⁸ qui apporte des réponses aux questions d'ordre général qu'il peut se poser lorsqu'il envisage de passer une commande de papiers. La liste de ces questions est reproduite à l'annexe C du présent document.

8) Voir note n° 38, p.38.